

(Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

L'économie générale des fermes familiales a été radicalement modifiée au cours des trente dernières années. Il est devenu à peu près impossible de rentabiliser une petite ferme. De là leur disparition progressive au profit de grandes fermes industrielles qui peuvent (pas toujours facilement) faire face à la concurrence étrangère à coups d'investissements périlleux. Même si la loi sur la protection des terres agricoles a eu des effets heureux, elle n'est pas suffisante pour garantir un accès à coût raisonnable à la terre, notamment pour la relève. Dans ces circonstances, je fais les recommandations suivantes:

1. Trouver les moyens de subventionner les petites fermes biologiques malgré les accords sur le commerce international (OMC). Cela pourrait prendre diverses formes mais entre autre celle de taxes et impôts moindres pour le motif qu'elles font moins de dommage à l'environnement donc refilent une moins grande facture à la société et aux générations futures.

2. Permettre l'exploitation en hameau des terres agricoles. Au lieu de limiter à une maison d'habitation chaque terre agricole, permettre qu'un petit groupe de co-propriétaires de la ferme s'y installent en occupant un pourcentage raisonnable de la terre. Nous ne sommes plus à l'époque où les agriculteurs avaient une famille nombreuse amenant une aide bon marché sur la ferme. Il ne serait pas nécessaire que chaque famille sur la terre soit des agriculteurs vivant du fruit de l'exploitation. Il suffirait que la terre soit exploitée (biologiquement) pour que les réductions de taxes se maintiennent. Ainsi plusieurs famille pourraient: réduire le coût d'accès à la terre pour les exploitants principaux (ce serait une subvention indirecte provenant des copropriétaires); faciliter l'obtention de l'aide dans les périodes de pointe; créer des rapports plus intimes entre agriculteurs et non-agriculteurs. Nous sommes à réaliser un projet de cette nature dans les Cantons de l'Est si la Commission veut en savoir davantage. Ce n'est peut-être pas encore le modèle idéal mais il pourrait certainement servir d'inspiration. Le tout a été fait selon un modèle de copropriété divise tout à fait original mais il a obligé le dézonage (vert) et un rezonage particulier par la Ville. Idéalement, la terre aurait pu demeurer protégée en territoire agricole.

Pierre Vinet